



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires
Service Planification et Aménagement du Territoire

Arrêté préfectoral DDT/SPAT n° 2016-0692

Modifiant la composition de la commission locale du secteur sauvegardé de Chambéry

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur

Vu le code du patrimoine, et notamment les articles L.641-1 et L.641-2, et L.642-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles R.313.1 et suivants ;

Vu le décret n° 77.737 du 7 juillet 1977 modifié par le décret n° 83.813 du 9 septembre 1983 ;

Vu la circulaire ministérielle n° 78.15 du 17 janvier 1978 relative aux plans de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2015 fixant la composition de la commission locale du secteur sauvegardé de Chambéry ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2015 approuvant le transfert à la communauté d'agglomération Chambéry Métropole de la compétence Plan Local d'Urbanisme et la modification des statuts de Chambéry Métropole ;

Vu la délibération n° 004-16 C du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole du 11 février 2016 désignant les représentants de Chambéry Métropole au sein de la commission locale du secteur sauvegardé de Chambéry, et approuvant le principe de l'extension des compétences de la commission s'agissant du suivi de la conception et du suivi de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la commune de Chambéry ;

Vu l'arrêté n° 2016-005 A du président du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole du 25 février 2016 déléguant la présidence de la commission locale du secteur sauvegardé au maire de la commune de Chambéry ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} juin 2015 fixant la composition de la commission locale du secteur sauvegardé de Chambéry est modifié comme suit ;

- Représentants de la commune :
M. le Maire de Chambéry ou son représentant,

Représentants désignés par le conseil communautaire de Chambéry Métropole :

Titulaires :

Mme Josiane BEAUD
Mme Alexandra TURNAR
M. Aloïs CHASSOT
M. Christian PAPEGAY
M. Jean-Pierre RUFFIER

Suppléants :

M. Jean-Claude DAVOINE
M. Walter SARTORI
Mme Dominique MORNAND
Mme Delphine JULIEN
Mme Bernadette LACLAIS

- Représentants au titre des personnes qualifiées :

Titulaires :

M. Alain BOISSELON

Représentant la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Savoie

Suppléants :

M. Stéphane BIZOUARD

Article 2 : Les articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2015 demeurent et restent inchangés.

Article 3 : La liste, mise à jour, des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de la commune de Chambéry est annexée au présent arrêté.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et inséré dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Chambéry, le 24 MAI 2016

Le Préfet,



Denis LABBÉ

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE DE CHAMBERY

- **Représentants de l'Etat :**

- M. le Préfet ou son représentant,
- M. le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- M. l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant,
- M. le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Mme. la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le Directeur départemental des services d'archives ou son représentant.

- **Représentants de la commune :**

- M. le Maire de Chambéry ou son représentant,

Titulaires :

Mme Josiane BEAUD
Mme Alexandra TURNAR
M. Aloïs CHASSOT
M. Christian PAPEGAY
M. Jean-Pierre RUFFIER

Suppléants :

M. Jean-Claude DAVOINE
M. Walter SARTORI
Mme Dominique MORNAND
Mme Delphine JULIEN
Mme Bernadette LACLAIS

- **Représentants au titre des personnes qualifiées :**

Titulaires :

M. François LE DRUILLENNEC
Représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
M. Alain BOISSELON
Représentant la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Savoie
M. Jacques VIOUT
Représentants la Société des Amis du Vieux Chambéry
M. Nicolas BARON
Architecte
M. Vincent REY-MILLET
Architecte

Suppléants :

néant
M. Stéphane BIZOUARD
Mme Michèle CHAPPUIS
néant
néant

